

[24] IMMIGRATION

Une filière démantelée, une communication bien orchestrée

La police a reconstitué le périple des 123 Kurdes débarqués en janvier dernier sur une plage de Bonifacio. Seul le ministre de l'Immigration s'est autorisé à divulguer l'information du démantèlement de cette filière d'immigration clandestine basée en Turquie.

Par Geoffrey Dirat

Un article du *Figaro*, une dépêche AFP, puis motus et bouche cousue. Mis en ligne hier matin sur le site Internet du quotidien, le premier racontait l'arraisonnement par la police turque d'un yacht dans le port d'Izmir. Son capitaine, arrêté dimanche, serait impliqué dans le réseau d'immigration clandestine qui avait débarqué 123 Kurdes sur la plage de Paraguanò, au nord de Bo-

nifacio, dans la nuit du 22 janvier dernier. La seconde, publiée une heure plus tard par l'Agence France Presse, annonçait l'interpellation matinale de sept passeurs présumés, appartenant au même réseau, dans la région marseillaise et le Gard.

PING-PONG. À l'origine de ce coup de filet, la Juridiction interrégionale spécialisée de Marseille et plus précisément le juge Dominique Voglimacci. Mais, du côté de la Jirs, « on ne peut pas parler ». Secret de l'instruction oblige. Tout juste apprend-on que « l'article du *Figaro* est prématuré ». Au parquet, même absence de son cloche. « Le procureur ne s'exprimera pas dans ce dossier », affirme la secrétaire de Jacques Dallest. Inflexible. À Paris, le SICOP (Service d'information et de communication de la police nationale) n'est pas plus bavard. « Un officier de presse vous recontactera dans les meilleurs délais »...

Finalement, seul le ministère de l'Immigration s'autorisera à communiquer sur le sujet, via un document intitulé « Bilan de l'opération de démantèlement de la filière qui a acheminé 123 Kurdes syriens sur une plage corse le 22 janvier 2010 ». Divulguées dans l'après-midi, ces trois pages corroborent les informations du *Figaro* et de l'AFP, détaillant par le menu l'action d'Eric Besson. On y découvre, entre autres, que le ministre avait « fait du démantèlement de (cette) filière clandestine [...] l'une de ses priorités ». En plus de « mobiliser les services de l'État » et « coordonner » l'enquête, il aurait même demandé que les clandestins coopératifs se voient délivrer un titre séjour au titre d'« étran-

gers en situation irrégulière victimes des réseaux du trafic d'êtres humains ».

10 000 €. Bingo. Sur les 81 adultes recueillis à Bonifacio, deux acceptèrent le « deal » et raconteront leur périple, permettant aux enquêteurs de l'Ocriest (Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre) de remonter la filière. Après avoir passé à pied la frontière entre la Syrie et la Turquie, les 124 Kurdes ont embarqué « le 4 ou le 5 janvier » à bord de « La Soirée », un yacht de 25 mètres battant pavillon singapourien. Ils mettront ensuite près de 15 jours avant d'atteindre le sud de la Corse, où ils seront débarqués sur la plage de Paraguanò à bord d'un canot de sauvetage. Selon le document du ministère, les 124 Kurdes ont payé leur billet vers l'Europe entre 7 000 et 10 000 €. Soit un chiffre d'affaires d'un million d'euros pour les trafiquants, qui leur avaient dicté un récit mensonger à donner aux enquêteurs. Entre les deux témoignages « spontanés », et les écoutes téléphoniques réalisées après la remise en liberté des clandestins, les policiers ont pu cerner les rouages du réseau, procédant hier à l'arrestation de six - et non sept - passeurs présumés. Parmi lesquels figurent trois étrangers, dont la présence est démontrée à Bonifacio lors du débarquement, une personne ayant conduit certains migrants aux Danemark, l'un des 123 Kurdes débarqués, faisant lui-même partie du réseau, ainsi qu'un Français, vendeur de yachts. Ils ont été placés en garde à vue pour « trafic international de personnes en bande organisée ». ◀